



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 mars 2026

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 11 mars 2026 à 19 h 00 avec l'ordre du jour suivant :

- Subvention
- Scrutin électoral
- Travaux
- Attribution marché
- CFU 2025
- Convention ENEDIS Centrale panneaux photovoltaïque
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

Membres présents : LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, HUOT Adeline, BLAVIER-HOURT Mathilde, DINDINGER Milène, SOMMER Thierry, convoqué le 03 mars 2026.

Membres absents excusés : ARENZ Dominique donne procuration à MARCHAL Rémy, NOEL Sandrine donne procuration à LORICH Jean-Claude, DURREMBERGER Jonathan, donne procuration à DINDINGER Milène

Absent(s) : MANNEQUIN Frédéric,

Secrétaire de séance : SCHMITT Véronique

COMPTE RENDU

Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association Sportive de Xouaxange.

Après délibération, le conseil municipal, accorde une subvention de :

- 500 € au titre de fonctionnement de l'Association Sportive de Xouaxange
- 500 € au titre de fonctionnement pour la bibliothèque

Travaux chemin piétonnier

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour la réalisation du chemin piétonnier dans le cadre de la sécurisation de la circulation du lotissement vers le village et vice-versa, à savoir :

- LINGENHELD pour un montant de 82.252,10 € HT
- COLAS pour un montant de 82.626,60 € HT
- JEAN LEFEBVRE pour un montant de 106.611,21 € HT
- EUROVIA pour un montant de 114.039,45 € HT

Après délibération, le conseil municipal, décide de confier les travaux à l'entreprise LINGENHELD pour la somme de 82.252,10 € HT

Compte financier unique (CFU) 2025 - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Xouaxange ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Xouaxange ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 6 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2025 du budget principal de la commune de Xouaxange et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte financier unique (CFU) 2025 - Budget Lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Xouaxange ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Xouaxange ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 6 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2025 du budget Lotissement de la commune de Xouaxange et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat 2025 budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité décident d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

| | | |
|---------------------------------|---|--------------|
| - résultat de fonctionnement : | | 1 804 090,88 |
| - résultat d'investissement : | - | 83 148,15 |
| - solde des restes à réaliser : | | 169 700,00 |
| - besoin de financement : | | 252 848,15 |
| | | |
| - affectation au compte 1068 : | | 252 848,15 |
| - report en fonctionnement R002 | | 1 551 242,73 |

ENEDIS Convention de mise à disposition et convention de servitudes pour les ouvrages souterrains

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique les travaux doivent emprunter la parcelle cadastrée section 04 n° 303 « Devant le Champ Renard », appartenant à la commune et qu'il est nécessaire de prendre une convention de mise à disposition et une convention de servitude.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout documents s'y afférent.

Divers

Local multi-accueil : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux de création d'un local pour l'amicale de pompiers et de la salle pour les associations du village et de l'école. Les travaux de peintures, de carrelage et électricité sont terminés il ne reste plus que l'installation des sanitaires et l'installation d'un évier à réaliser.

La séance est levée 20h30.